
Rapport détaillé

Ordre du jour

Présences	3
Séance publique	3
1. Politique	3
1.1) Tableau de préséance du conseil communal	3
1.2) Déclaration du collège des bourgmestre et échevins et discussion	4
1.3) Institution des commissions consultatives pour la période législative 2023-2029 .	8
1.4) Syndicats intercommunaux, sociétés anonymes, fondations, établissements publics et autres – Désignation des délégués.....	11
2. Administration générale	12
2.1) Création d'une concession de pharmacie supplémentaire – Avis	12
2.2) Contrat de bail relatif à la mise à disposition d'emplacements situés dans la rue de Fingig à Clemency – Parcelle n°1021/2495 – Section CB des Moulins – Approbation	13
3. Aménagement communal et environnement	14
3.1) Lotissement de la parcelle sise à Bascharage, 6, rue du Stade (section BC de Bascharage) – Numéro cadastral 999/4428 – Approbation	14
3.2) Lotissement de la parcelle sise à Hautcharage, 3, rue de Schouweiler (section BB de Hautcharage) – Numéro cadastral 241/3091 – Approbation	14
3.3) Lotissement de la parcelle sise à Bascharage, 1. rue Laangwiss (section BD de Bommelscheuer) – Numéro cadastral 274/860 – Approbation	14
4. Enseignements	15
4.1) Enseignement musical – Organisation scolaire provisoire 2023/2024	15
4.2) Modification temporaire de l'organisation scolaire 2022/2023 pour la période du mercredi, 5 juillet au vendredi, 7 juillet 2023 – Approbation.....	16
5. Patrimoine communal	16
5.1) Acte notarié – Acquisition d'un immeuble à Bascharage, 1A, rue de l'École – Approbation	16
5.2) Contrat de bail – Location d'un hall industriel à Bascharage, 8, Op Zaemer – Approbation	16
5.3) Contrats de bail – Location de parcelles sur le site de la cité jardinière – Approbation	16
5.4) Convention de mise à disposition d'un terrain pour un abri de bus à Bascharage, rue de la Résistance – Approbation.....	17
6. Personnel communal	17
6.1) Création de cinq postes d'aide-éducateur (m/f) à vingt-cinq heures par semaine pour les besoins des structures d'accueil	17
6.2) Création d'un poste d'éducateur diplômé (m/f) à tâche complète pour les besoins des structures d'accueil	17

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

7.	Règlements temporaires de la circulation édictés par le conseil communal .	17
7.1)	Règlement temporaire de circulation dans la rue de l'École à Clemency.....	17
7.2)	Règlement temporaire de circulation à l'adresse 10A, rue de la Résistance à Bascharage.....	18
8.	Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation	18
8.1)	Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 52 boulevard J-F Kennedy, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 26 mai 2023 délibération n° 8.....	18
8.2)	Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 3, rue de Fingig à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 09 juin 2023 délibération n° 2.....	18
8.3)	Règlement temporaire de la circulation, aux adresses 91, 93, 95, 97 et 99, rue des Prés à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 05 juillet 2023 délibération n° 1	18
8.4)	Règlement temporaire de la circulation, aux adresses 2 et 2A, rue de la Gare à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 05 juillet 2023 délibération n° 3.....	18
8.5)	Règlement temporaire de la circulation, à hauteur de l'adresse 5, avenue de Luxembourg à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 10 juillet 2023 délibération n° 1	18
8.6)	Règlement temporaire de la circulation, au croisement de la rue des Marguerites et la rue de Schouweiler à Hautcharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 10 juillet 2023 délibération n° 3	18
9.	Vie associative	19
9.1)	Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2023	19
10.	Questions et réponses	21

Présences

Présents: Michel Wolter (CSV), bourgmestre, Yves Cruchten (LSAP), Frank Pirrotte (CSV) et Mireille Duprel (LSAP), échevins ; Danielle Schmit (CSV), Josée-Anne Siebenaler-Thill (déi gréng), Arsène Ruckert (LSAP), Christian Kirwel (CSV), Louis Philippe (CSV), Nathalie Demeyer-Scholler (CSV), Tom Ferber (CSV), Jil Feipel (LSAP), Jérôme Hautus (DP), Fernand Kartheiser (ADR) et Vincenzo Turcarelli (Piraten), conseillers ; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal.

Excusé : néant.

Début de séance : 14h00

Lieu : Maison communale / salle des séances

Aucune délégation du droit de vote n'a été introduite.

Séance publique

1. Politique

1.1) Tableau de préséance du conseil communal

Bourgmestre Michel Wolter : Je souhaite la bienvenue aux personnes présentes pour la première séance du conseil communal de la nouvelle période législative. Après les élections communales, nous comptons sept nouveaux membres parmi nous. J'espère que dans les six ans et demi à venir nous collaborerons dans un bon état d'esprit dans l'intérêt de notre Commune.

Des résultats des élections communales résulte le tableau de préséance suivant, qui est à approuver par le conseil communal :

1	Michel Wolter	CSV	09.10.2011
2	Yves Cruchten	LSAP	09.10.2011
3	Frank Pirrotte	CSV	09.10.2011
4	Danielle Schmit	CSV	09.10.2011
5	Josée-Anne Siebenaler-Thill	déi gréng	09.10.2011
6	Arsène Ruckert	LSAP	09.10.2011
7	Mireille Duprel	LSAP	19.02.2016
8	Christian Kirwel	CSV	28.04.2022
9	Louis Philippe	CSV	11.06.2023
10	Nathalie Demeyer-Scholler	CSV	11.06.2023
11	Tom Ferber	CSV	11.06.2023
12	Jil Feipel	LSAP	11.06.2023
13	Jérôme Hautus	DP	11.06.2023
14	Fernand Kartheiser	ADR	11.06.2023
15	Vincenzo Turcarelli	Piraten	11.06.2023

Approbaton unanime.

1.2) Déclaration du collège des bourgmestre et échevins et discussion

Bourgmestre Michel Wolter : Suite aux résultats des élections communales du 11 juin 2023, une nouvelle majorité politique s'est formée. Pour la première fois dans l'histoire de notre Commune, y compris les anciennes communes de Bascharage et de Clemency, les partis CSV et LSAP se sont mis d'accord pour former une coalition. La formation cette coalition s'est avéré plutôt facile, étant donné que nous avons collaboré de façon constructive pendant les six dernières années. La plupart des décisions ont été prises à l'unanimité, surtout quand il s'agissait de prendre des décisions ayant une portée à long terme dans l'intérêt pour la Commune.

Nous avons donc pu rapidement trouver une ligne d'entente, laquelle je vais présenter de suite au nom du collège des bourgmestre et échevins. Comme par le passé, nous continuerons à gérer notre administration avec ordre et méthodologie. Les décisions seront prises de manière ciblée et réfléchie.

Tous les projets qui seront présentés ne seront évidemment réalisés qu'en fonction des ressources financières disponibles. Notre situation financière est stable et la Commune n'a presque pas d'emprunts à rembourser. Le dernier emprunt date depuis presque vingt ans et a été réalisé pour le financement des infrastructures scolaires et sportives « Op Acker ».

Tous les projets entamés lors de la dernière période législative sont financés jusqu'à leur terme. Ainsi, nous ne débiterons pas la nouvelle période législative avec un bilan négatif. Toutefois, il faut savoir que les projets à venir devront être planifiés sans excédent budgétaire. À l'heure actuelle, nous disposons encore de plus de 18.000.000 €, lesquels serviront à financer les projets en cours, notamment :

- le réaménagement du boulevard J.-F. Kennedy dont les coûts restants se chiffrent à presque 12.000.000 € ;
- le réaménagement du centre de Clemency, y compris la nouvelle salle de fêtes, pour lequel nous avons investi environ 20.000.000 € ;
- et la nouvelle école préscolaire avec maison relais à Bascharage qui se chiffre à 25.000.000 €.

À côté des multiples projets de petite envergure, il faut relever ces projets de grande envergure qui ont hypothéqué une grande partie de notre budget.

La nouvelle génération de projets débutera à partir de zéro et dépendra fortement de notre capacité d'endettement en tenant compte des taux d'intérêt actuels. Le programme que nous souhaitons réaliser est donc à considérer sous le prétexte des capacités financières disponibles. Les projets les plus importants sont souvent difficiles à situer dans le temps, étant donné que le pouvoir de décision ne nous incombe pas. Par ailleurs, nous nous efforçons à planifier les nouvelles infrastructures sur les mêmes sites en remplacement des anciennes. Je pense notamment au centre de secours à Bascharage, pour lequel nous attendons une décision de l'État depuis des années. Les décisions prises ultérieurement et leurs délais influenceront de manière considérable la mise en œuvre de nos projets.

Il me paraît évident que le dossier le plus important relève du domaine de la mobilité. Le contournement de Bascharage est la condition préalable à une série de décisions en faveur des localités de Bascharage et Hautcharage. Le Plan National de Mobilité 2032 (PNM2032) prévoit qu'en particulier dans le sud-ouest du pays, le trafic devra être dirigé vers des routes de connexion entre les localités. Cela permet d'altérer la planification du trafic, d'accorder par endroits une certaine priorité au trafic non motorisé et d'améliorer globalement la qualité de vie des habitants. À cet égard, nous avons déjà commandité une étude globale sur l'apaisement du trafic sur le territoire de nos cinq localités.

Toujours dans le domaine de la mobilité, il faut relever le réaménagement de l'avenue de Luxembourg à partir du carrefour avec la rue de l'eau et la rue du bois jusqu'à la fin de la localité en direction de Schouweiler. Il a déjà été décidé de lancer une étude en collaboration avec l'Administration des ponts et chaussées. Nous partons du principe que les travaux ne commenceront pas avant 2026 ou 2027. Néanmoins, ce projet doit être soigneusement planifié, car il aura un impact considérable sur le volume de trafic dans et autour de notre Commune. Depuis 2009, ce dossier a toujours été reporté, et ceci au vu de la réalisation future du contournement. Pourtant, selon une étude, environ 75% des canalisations existantes sous l'avenue de Luxembourg sont en très mauvais état. Le réaménagement de l'avenue de Luxembourg est donc absolument nécessaire et nous ne pouvons plus attendre l'achèvement du contournement. Lors du réaménagement il doit être tenu compte qu'il est

prévu qu'après la finalisation du contournement, l'avenue de Luxembourg sera transformée en route urbaine sur laquelle, en principe, aucun camion ne pourra y circuler.

Ces deux dossiers entraînent la réalisation d'autres projets, par exemple la construction d'un parking à la gare. Nous espérons également renouveler et moderniser de manière conséquente nos infrastructures souterraines. Ainsi, nous prévoyons toujours le réaménagement en alternance d'une grande et d'une petite rue, toujours selon un plan de priorités. Actuellement, nous réalisons le réaménagement de la rue de l'École à Clemency, avant de passer à la rue Bechel à Bascharage. La mobilité douce est également mise en avant. Nous souhaitons inciter les gens à renoncer à la voiture et à se déplacer autant que possible à pied, à vélo ou en transports en commun à l'intérieur des localités. Le « pedibus » devra être développé. Nous étudierons également l'idée d'un « Ruffbus » local ou régional. Le dossier de la mobilité a donc clairement une certaine priorité pour nous en ce qui concerne la réalisation du « PNM2035 » et la réduction du trafic intra-urbain qui en résulte, et ceci afin d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens.

En matière de politique d'information, nous souhaitons poursuivre le travail des dernières années en informant au mieux la population sur tous les projets en cours de réalisation ou prévus. Nous souhaitons poursuivre notre collaboration constructive avec les commissions communales consultatives et élargir l'offre de la « City App ». Un projet qui aura un impact non négligeable sur le budget est le remplacement systématique des compteurs d'eau par des compteurs digitaux. Nous estimons actuellement que ce projet nous coûtera environ 5.000.000 € et qu'il s'étalera sur trois à cinq ans.

Dans le domaine de l'environnement et de l'énergie, nous avons été très actifs ces dernières années, chose que nous envisageons de maintenir au même niveau. Nous travaillons sur l'idée d'un marché couvert pour les producteurs locaux et régionaux, et nous cherchons à collaborer avec « Co-Labor » pour la production et la distribution de produits cultivés sur des labours de la propriété de la Commune. La politique de gestion des déchets restera inchangée, étant donné que nous estimons que notre système de facturation en fonction du volume des déchets plutôt qu'en fonction de la fréquence ou du poids a fait ses preuves. Nous continuerons à miser sur l'économie circulaire lors de la démolition et de la construction de nos infrastructures. En collaboration avec l'Administration de la gestion de l'eau, nous travaillons actuellement sur un concept de protection contre les inondations. Nous continuerons à soutenir les projets innovants de production d'énergie et, le cas échéant, à mettre à disposition des terrains communaux. Le « Pacte Climat » sera poursuivi en réduisant nos émissions de CO₂ et de NO_x. Nous nous sommes engagés à atteindre la neutralité climatique en tant que commune d'ici 2050. Atteindre cet objectif nécessite un effort continu. Par ailleurs, nous continuons à soutenir l'installation de panneaux photovoltaïques. De plus, il est envisagé de remplacer la centrale de cogénération sur le site « Op Acker ». Les subventions de l'État perçues dans le cadre du « Pacte Climat » seront réinvesties dans des projets communaux et également versées aux particuliers sous forme de subventions pour des rénovations énergétiques.

Ensuite, je voudrais aborder nos projets d'infrastructure. La construction d'une nouvelle mairie est considérée comme projet prioritaire, toujours sous réserve bien sûr et en tenant compte de la faisabilité financière. La mairie actuelle date de 1961 qui, du point de vue de classe énergétique, ne peut pas être classifié. Il y a deux ans, la planification a débuté et nous avons décidé que la nouvelle mairie devra être construite sur le site de la mairie existante. Cela implique que nous devons déménager dans un autre bâtiment pendant une phase de transition. La nouvelle mairie devra être construite de façon à ce qu'elle soit, pour autant qu'il en est possible, climatiquement neutre. Cette manière de construire entraîne certaines divergences d'opinions entre nos services et les administrations étatiques, et ceci étant donné que la législation actuelle n'a pas encore été adaptée à la neutralité climatique. Au centre de Fingig, la Commune a procédé à l'acquisition d'une ferme, afin de nous permettre de réaménager le centre du village. À Linger aussi, nous envisageons l'élaboration d'un concept de réaménagement du centre du village. Au cours des quinze prochaines années, le nombre d'habitants de Linger va doubler. À court terme, le projet de lotissement tant attendu du « Fonds du Logement » est en train de se concrétiser. Sur le site des anciens terrains de tennis à Bascharage, il est envisagé de créer un parc communal. Toutefois, nous devons d'abord trouver une solution pour les réseaux qui passent à travers ce terrain et qui proviennent de la zone industrielle.

D'autres investissements, sur lesquels nous n'avons cependant que peu d'influence, sont consacrés aux stations d'épuration. Au cours des six dernières années, nous avons investi

environ 9.000.000 € dans les deux stations d'épuration de Pétange (SIACH) et de Grass (SIDERO). Il s'agit ici d'investissements obligatoires.

Depuis plusieurs années, la perspective d'un centre d'intervention commun pour les communes de Käerjeng et de Pétange a été évoquée. Ce projet prévoyait un bâtiment unique pour le CGDIS et la police grand-ducale. Malheureusement, le projet n'a pas pu être réalisé en raison du manque de flexibilité d'une administration, qui n'était pas prête à payer au propriétaire du terrain le prix sollicité. Une nouvelle école précoce pourrait alors être construite sur le site de l'actuel centre de secours. Cette nouvelle école permettrait l'accueil de tous les élèves de Bascharage, Hautcharage et de Linger sur un même site scolaire, comme il est déjà le cas à Clemency. Il faut relever le fait qu'à l'exception du terrain de football de Clemency, toutes les infrastructures culturelles et sportives sont accessibles à pied.

Un autre projet de grande envergure sera l'aménagement du complexe scolaire de Clemency. La construction d'un nouveau hall sportif s'avère nécessaire. En outre, nous devons envisager une extension de l'école et de la maison relais, et ceci au vu du besoin croissant en salles de classe et d'accueil. Afin de garantir que les bâtiments sont fréquentés tout au long de la journée et non pas seulement les matins ou les après-midis, les salles nouvellement créées seront aménagées de façon à pouvoir accueillir en alternance les enfants scolarisés et les usagers des structures d'accueil.

Nous étudions la possibilité d'aménager un terrain pour chiens. Nous souhaitons également créer un « Bëschkierfecht ».

D'autres immeubles seront acquis à des fins sociales. Dans ce même contexte, nous envisageons de promouvoir des formes de logement atypiques. Pour faire face aux travaux qui en résultent, la création d'un « Service logement » est inévitable.

La construction de la nouvelle mairie implique le déménagement de l'Harmonie Municipale de Bascharage dans un autre bâtiment. Le collège des bourgmestre et échevins se penchera sur ce sujet dans les mois à venir.

L'encadrement des enfants scolarisés revient, au vu de l'évolution de la société, de plus en plus à l'État ou à la commune. En conséquence, nous envisageons éventuellement d'engager un agent dont la mission sera la coordination entre l'enseignement fondamental, les structures d'accueil, les cours de musique et les associations culturelles et sportives.

L'année prochaine, nous inaugurerons une nouvelle maison de retraite. Nous imaginons qu'il sera possible d'y organiser toute une série de projets intergénérationnels.

L'offre de l'éducation précoce doit être élargie. Nous poursuivons notre effort d'équipement en matériel informatique de nos classes de l'enseignement fondamental. Nous suivons à cet égard quelques développements intéressants dans l'une ou l'autre école. Nous souhaitons également élaborer le concept d'une « Bëschcrèche » et poursuivre notre collaboration avec « ProActif » et « Co-Labor » dans leurs domaines respectifs.

Pour finir, je voudrais aborder le domaine de la culture, du sport, des loisirs, de la jeunesse et du troisième âge. Nous souhaitons créer un espace pour les jeunes au lieu-dit « Hanner Acker ». Ce projet se divise en trois parties indépendantes, à savoir :

- l'aménagement du site ;
- la construction d'une nouvelle maison des jeunes ;
- et la construction d'un « bistrot social ».

Nous maintiendrons l'organisation des semaines loisirs et culturelles pour nos jeunes et organiserons nos festivités en collaboration avec nos associations locales. Dans le temps, l'éventuelle organisation d'une « Nuit des sports » n'a pas pu trouver le retour nécessaire de la part des clubs. Cependant, nous tâcherons de relancer cette idée afin d'identifier l'intérêt qui sera porté à ce projet.

Sans trop entrer dans les détails, voici dans les grandes lignes les projets de la majorité pour la nouvelle période législative. De nombreuses idées s'inscrivent dans une certaine continuité, d'autres donneront de nouvelles orientations. Il ne devrait pas y avoir de grandes surprises pour tous les membres du conseil communal, car chaque idée se trouvait dans l'un ou l'autre programme électoral. Je voudrais maintenant donner à chaque parti la possibilité de prendre position sur la déclaration du collège des bourgmestre et échevins.

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill : J'ai écouté attentivement et je constate qu'en effet, la déclaration du collège des bourgmestre et échevins reflète une certaine continuité politique. Je suis particulièrement heureuse d'entendre que des projets qui me tiennent à cœur et que j'ai contribué à mettre sur pied seront poursuivis, comme le concept des

déchets, le « pédibus » et la mobilité douce, ainsi que l'utilisation des subsides dans le cadre du « Pacte Climat ».

Je me permets de vous demander si, outre le « Pacte climat », le « Pacte nature » sera également poursuivi.

Bourgmestre Michel Wolter : Je n'ai pas mentionné explicitement le « Pacte nature », mais il me paraît évident qu'étant donné celui-ci fait partie de la même rubrique, il sera donc maintenu.

Conseiller Fernand Kartheiser : Je voudrais commencer par souhaiter bonne chance au collège des bourgmestre et échevins pour les années à venir. J'espère que nous pourrions contribuer à une bonne collaboration.

Je me permets de demander si le collège des bourgmestre et échevins n'a effectivement pas l'intention de publier l'accord de coalition sous forme écrite. Ce serait tout de même assez extraordinaire, étant donné que le Gouvernement publie également son programme de coalition. C'est pourquoi je demande, au nom de mon parti, que l'accord de coalition soit publié par écrit.

Afin que les nouveaux membres du conseil communal puissent se faire une idée complète, je demande au collège des bourgmestre et échevins de nous présenter un bilan de la situation financière actuelle. En particulier dans la perspective de l'établissement prochain du budget communal, nous devrions être en mesure de savoir où en sont les différents projets, quelle est la marge de manœuvre financière, ce qui a déjà été décidé par nos prédécesseurs et ce sur quelles décisions nous nous appuyons.

Je vous remercie pour les explications présentées. Il me semble toutefois indispensable que l'accord de coalition ainsi que la situation financière actuelle soient présentés avec précision au conseil communal. Ces deux éléments nous servent de base pour comprendre et être en mesure de participer aux discussions.

Bourgmestre Michel Wolter : Il ne faut pas comparer une commune à l'État. Le contrat de coalition entre le CSV et le LSAP est un document interne qui lie les deux partis. La présentation que j'ai faite oralement sera publiée dans le rapport de la séance d'aujourd'hui. L'accord en lui-même n'a jamais été publié par écrit jusqu'à présent et nous n'allons rien y changer.

On peut avoir des rêves, des idées concrètes sur la manière de faire avancer sa commune, mais il faut aussi disposer des moyens nécessaires, tant au niveau financier qu'au niveau des ressources humaines. Nous connaissons notre situation financière. Elle est très fortement liée à la question de la rapidité d'avancement des projets et de la rapidité de facturation correspondante. Nous évoluons dans un environnement caméraliste, il n'est donc pas possible d'établir facilement un bilan tel que nous le connaissons dans la comptabilité commerciale. À la mi-octobre, l'État nous communique les dotations de l'État pour l'année suivante. Nous nous réunissons deux fois par an avec nos services pour voir où nous en sommes. La commission des finances se réunira peut-être un peu plus souvent cette année pour permettre aux nouveaux membres de la commission de se familiariser avec le sujet.

Nous ne pouvons pas procéder à une simple présentation des décisions déjà prises. Le principe de la construction d'une nouvelle mairie est décidé, étant donné que les quatre partis de l'ancien conseil communal se sont prononcés en faveur de ce projet. Les plans sont en cours d'élaboration, mais à ce stade, le projet n'est pas encore plus avancé.

Il en va autrement du projet d'une place pour les jeunes « Hanner Acker ». Pour ce projet, le conseil communal a simplement indiqué la marche à suivre en adaptant le plan général d'aménagement. Cependant, aucun engagement financier n'a été pris à ce jour. Ce projet sera entièrement déterminé par les disponibilités financières.

Dans la « rue de la Poste » à Bascharage, la Commune est propriétaire de presque tous les bâtiments du côté de l'École du Centre, cette même école y comprise. Nous y pouvons donc planifier un projet de grande envergure, dans le sens classique de la densification intérieure. Cependant, le délai de mise en œuvre dépend de nombreux facteurs.

Les projets qui ont déjà été approuvés sont en cours de réalisation. C'est par exemple le cas des projets de construction de routes, mais aussi de bâtiments. La salle des fêtes à Clemency est sur le point d'être achevée, mais nous continuerons à recevoir des factures pour ce projet encore l'année prochaine. Il en va de même pour la nouvelle école préscolaire à Bascharage.

Il n'est donc pas facile de mettre toutes ces réflexions sur papier. J'essaie cependant toujours de répondre au mieux à ces chiffres lors de la présentation du projet de budget.

Prise de connaissance.

1.3) Institution des commissions consultatives pour la période législative 2023-2029

Bourgmestre Michel Wolter : Le fait qu'à partir de cette période législative six partis sont représentés au conseil communal a pour conséquence que chaque parti ne peut pas être représenté dans chacune des commissions consultatives. Nous ne souhaitons pas augmenter le nombre de commissions consultatives et nous souhaitons également maintenir le nombre de membres des commissions à dix. La loi prévoit deux possibilités pour la composition des commissions. Pour un conseil communal avec moins de partis, chaque parti peut proposer des membres pour chaque commission. Par contre, s'il y a un plus grand nombre de partis représentés au conseil communal, les partis respectifs ont droit à un nombre de sièges aux commissions calculé proportionnellement au nombre de sièges au conseil communal. Par rapport à la dernière législature, il y a une commission en moins, car la nouvelle situation légale fait que la commission de surveillance de l'école de musique n'est plus prévue par les textes législatifs.

Nous proposons les commissions suivantes, pour lesquelles 85 sièges au total sont à répartir entre les partis :

1. Commission des finances et du budget :	10 membres
2. Commission de l'environnement :	10 membres
3. Commission de la mobilité :	10 membres
4. Commission des affaires culturelles :	10 membres
5. Commission des bâtisses :	10 membres
6. Commission de la jeunesse, du 3e âge et des loisirs :	10 membres
7. Commission des sports :	5 membres
8. Commission de la cohésion sociale :	10 membres
9. Commission de l'intégration :	10 membres

S'y ajoutent :

- Sub 2, 1 représentant Natur an Umwelt Clemency et le préposé du service forestier ;
- Sub 3, 1 représentant de la Police ;
- Sub 5, 2 représentants du CGDIS ;
- Sub 6, 1 représentant du SABA, 1 représentant des Guides & Scouts et 1 représentant de l'AMIPERAS
- Sub 7; 10 représentants des clubs sportifs.

Par rapport au nombre de sièges au conseil communal, la répartition des sièges entre les différents partis se présente comme suit :

- CSV :	39 membres
- LSAP :	22 membres
- DP :	6 membres
- Déi gréng :	6 membres
- Piraten :	6 membres
- ADR :	6 membres

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill : Les quatre partis de l'opposition avaient été priés de se mettre d'accord, étant donné que chaque parti ne pourrait donc pas avoir un représentant dans chaque commission. Nous sommes parvenus à la conclusion suivante. Nous comprenons les préoccupations du secrétaire communal qui, suite à une première demande d'accorder un siège à chaque parti dans chaque commission, nous a expliqué que la proportionnalité devait être respectée afin d'éviter que le nombre de membres ne dépasse pas la limite fixée par règlement d'ordre intérieur.

Dans le calcul que nous avons sous les yeux, toutes les commissions sont prises en compte dans un même ensemble et les pourcentages sont tous additionnés. De ceci résulte à une mise à disposition de six sièges pour chacun des partis de l'opposition. Dans cette optique,

le passage de six à neuf sièges avec un ajustement proportionnel simultané des deux partis majoritaires ferait effectivement exploser le nombre de membres des commissions.

Au vu de ce qui précède, nous avons réexaminé la question de plus près et nous trouvons que les commissions pourraient également être prises en considération individuellement. Par arrondissement à la hausse pour chaque parti par commission, il y aurait douze membres par commission, ce qui s'avère être en conformité avec règlement d'ordre intérieur.

Avec un petit effort du collège des bourgmestre et échevins pour faire passer la commission des sports de cinq à six représentants politiques, il serait donc possible que chaque parti soit représenté dans chacune des commissions. Nous apprécierions beaucoup un tel geste. Il faut savoir que par le passé, la proportionnalité n'a pas toujours été appliquée de manière stricte et que les petites fractions ont obtenu plus de sièges dans les commissions. La proportionnalité ne doit peut-être pas être appliquée de manière stricte tant que les partis de la majorité conservent leur large majorité dans les commissions. Pourquoi ne pas permettre aux quatre petites fractions d'avoir chacun un membre par commission et assurer ainsi qu'ils y soient démocratiquement impliqués ? D'après ce que j'ai lu, la ministre de l'Intérieur est du même avis.

Partout, la participation citoyenne et les processus participatifs sont mis en avant, c'est pourquoi nous avons bon espoir qu'ici aussi, chaque groupement politique élu pourra travailler dans les commissions consultatives et y apporter ses idées.

Conseiller Fernand Kartheiser : Je remercie Madame Siebenaler-Thill pour les explications soutenues par les quatre partis concernés. Le parti « Piraten » avait déjà posé une question parlementaire à ce sujet, à laquelle la ministre de l'Intérieur avait répondu que l'attribution de sièges selon le principe d'au moins un siège pour chaque parti dans chaque commission était probablement la procédure la plus démocratique. Nous partageons ce point de vue.

Bourgmestre Michel Wolter : Je vous prie de nous lire également le passage suivant de la réponse.

Conseiller Fernand Kartheiser : Cette méthode est à considérer comme plus conforme aux intérêts de la Commune, et elle permet à la majorité et à l'opposition de collaborer au sein des commissions pour le bien de la commune. Cette collaboration ne porte pas atteinte au droit de la majorité des conseillers communaux de prendre les décisions qu'ils estiment adéquates lors des réunions du conseil communal.

Le ministre de l'Intérieur dit donc clairement que ce serait la manière la plus démocratique de procéder. En plus, je voudrais préciser que, sur base de la liste des commissions qui nous a été présentée, nous sommes également intéressés, en tant qu'ADR, à participer à la commission des loyers et à la commission scolaire, car des décisions importantes y sont également prises.

Face à l'argumentation d'une argumentation financière résultant de l'augmentation du nombre de membres dans les commissions, je voudrais répondre qu'au budget de la Commune, d'autres montants d'autant plus importants y sont inscrits et le financement de quelques membres des commissions en plus est tout à fait négligeable. Je serais intéressé de savoir si l'administration a déjà calculé ce que cela coûterait. La démocratie devrait en valoir la peine, car nous ne sommes pas un bloc de quatre partis, mais quatre partis différents avec des points de vue différents. Ce serait certainement un enrichissement pour la Commune si chaque parti pouvait contribuer au débat démocratique avec ses priorités et ses initiatives, et cela n'est possible que si chaque parti est également informé de tout ce qui est discuté dans les commissions. Nous devrions pouvoir nous mettre d'accord sur ce point.

Le règlement d'ordre intérieur est un contre-argument faible, car le conseil communal peut le modifier sans problème. Il y a 15 membres autour de cette table, il pourrait en être de même pour les commissions consultatives. Les mêmes conditions de majorité seraient alors garanties et chaque parti serait représenté. Je ne vois donc pas d'argument pour une vision restrictive. Il n'est certainement pas dans l'intérêt de la Commune d'approuver une telle décision seulement avec les voix de la majorité contre les voix des quatre partis de l'opposition.

Conseiller Vincenzo Turcarelli : Mon parti avait posé cette question parlementaire et nous venons d'entendre la réponse. Nous continuons à penser que le maintien de la démocratie et un travail d'opposition décent ne sont possibles que si chaque parti est représenté dans toutes les commissions. Je me joins aux orateurs précédents, car je ne vois pas non plus de problèmes majeurs qui s'opposeraient à notre point de vue.

Bourgmestre Michel Wolter : Je vous remercie pour ces prises de position. Le collège des bourgmestre et échevins en a discuté. Toutefois, il y a lieu de constater que votre point de vue est plutôt en défaveur des partis de la majorité. Le CSV perdrait au total 14 membres. La réponse à la question parlementaire est claire, puisqu'il est écrit dans le deuxième paragraphe qu'il est aussi tout à fait légal de répartir le nombre total de membres proportionnellement au nombre d'élus au conseil communal. Ensuite, si un parti n'obtient pas suffisamment de sièges pour être représenté dans chaque commission, il choisit les commissions qui correspondent à ses priorités. Cette variante est celle que nous proposons. La ministre de l'Intérieur qualifie également cette approche d'absolument démocratique, et je serais heureux que nous ne cherchions pas constamment le plus grand démocrate autour de cette table au cours des six prochaines années. Je ne partage peut-être pas toutes les opinions, mais je me considère comme un démocrate. Nous aimerions donc faire la proposition suivante : Un passage sera ajouté au règlement d'ordre intérieur du conseil communal disposant que chaque membre du conseil communal peut assister, en tant qu'observateur, aux réunions des commissions consultatives dont il n'est pas membre, sans pouvoir participer aux votes et sans avoir droit aux jetons de présence. La démocratie devrait ainsi être respectée.

Lorsque je suis devenu membre d'un conseil communal pour la première fois en 1987, aucun politicien de l'opposition n'était représenté dans une quelconque commission. Ce n'est que l'année suivante qu'une loi a imposé que chaque parti soit représenté dans les commissions proportionnellement au nombre d'élus au conseil communal. Il n'a toutefois jamais été stipulé que chaque parti devait être représenté dans chaque commission. Avec cette proposition, nous souhaitons aller dans le sens des quatre partis concernés.

Conseiller Fernand Kartheiser : Je vous remercie. Je me réjouis que nous ne vivions plus en 1987 et que la démocratie ne cesse de progresser. Dans ce sens, je me réjouis également que le collège des bourgmestre et échevins tienne compte des préoccupations de l'opposition. Malheureusement, nous n'avons toujours pas parlé de la commission des loyers et de la commission scolaire. De même, il n'a pas été répondu au volet financier. Il serait pourtant important d'en être informé. Si l'on se tient à cette proposition, je suggère d'ajouter encore un passage stipulant que les membres du conseil communal peuvent se faire représenter dans les commissions en tant qu'observateur.

Secrétaire communal Jean-Marie Pandolfi : Les membres des commissions des loyers et scolaire seront désignés ultérieurement. La commission scolaire se compose de représentants des deux comités d'école ainsi que de représentants des parents d'élèves des deux écoles. S'y ajoutent quatre membres à désigner par le conseil communal. Dans la commission des loyers, outre le président et le secrétaire, il n'y a qu'un représentant des bailleurs et un représentant des locataires.

Conseiller Fernand Kartheiser : Le collège des bourgmestre et échevins est toujours représenté dans ces commissions.

Bourgmestre Michel Wolter : La loi le prévoit ainsi.

Secrétaire communal Jean-Marie Pandolfi : Il ne peut y avoir qu'autant de représentants politiques que de représentants des comités d'école et de représentants des parents d'élèves. Dans le cas de la commune de Käerjeng, le nombre de représentants politique se chiffre à quatre.

Bourgmestre Michel Wolter : Les commissions légales ne font pas l'objet de discussions au présent point. La charge budgétaire n'est pas pertinente, car il s'agit d'un processus démocratique. Notre proposition est maintenue, et si celle-ci n'est pas acceptée, je demande

aux quatre partis de l'opposition de se mettre d'accord pendant les mois d'été, sinon le conseil communal devra décider de la composition des commissions.

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill : Nous avons déjà indiqué six priorités. La réponse de la ministre de l'Intérieur à la question parlementaire indique également que si un parti ne peut pas être représenté dans chaque commission, il peut choisir dans quelles commissions il souhaite être représenté. Ainsi, l'une ou l'autre commission pourrait compter douze membres, tandis que d'autres n'en compteraient que huit ou neuf.

Bourgmestre Michel Wolter : Le conseil communal ne votera pas en faveur d'une telle manière de procéder, étant donné qu'elle ne correspond pas au principe de représentativité.

Échevin Yves Cruchten : Nous avons beaucoup réfléchi et évalué les différentes possibilités au sein du collège des bourgmestre et échevins. Compte tenu du fait que le nombre de commissions connaîtra une augmentation, nous sommes parvenus à la conclusion qu'un élargissement à quinze membres dans chaque commission dépasserait le cadre. Lors de la dernière législature, le parti DP n'était pas non plus représenté dans toutes les commissions. La proposition que nous venons de faire vient d'une autre commune. Toutefois, il faut savoir que le règlement d'ordre intérieur de la commune concernée ne parle que d'auditeurs. Il nous importe que chacun puisse participer et collaborer de manière constructive. Je ne pense pas qu'il y ait eu beaucoup de votes dans les commissions au cours des douze dernières années.

Bourgmestre Michel Wolter : Je pense que nous devrions passer au vote.

Conseiller Fernand Kartheiser : Je voudrais faire une autre contre-proposition. Il est certainement vrai que les votes dans les commissions ne sont pas fréquents. Ceci n'est d'ailleurs pas le but. Il est bien plus important que chaque parti puisse y participer. C'est pourquoi je propose que chaque membre du conseil communal puisse se faire représenter dans les commissions en tant qu'observateur.

Bourgmestre Michel Wolter : Le vote d'aujourd'hui concerne uniquement la définition du nombre de membres à désigner pour les différentes commissions. La nomination des membres fera l'objet d'une décision séparée lors de la prochaine séance.

Approbation par 11 voix (CSV, LSAP) contre 4 (DP, déi gréng, ADR et Piraten).

1.4) Syndicats intercommunaux, sociétés anonymes, fondations, établissements publics et autres – Désignation des délégués

Bourgmestre Michel Wolter : Pour la désignation des représentants de la Commune dans les syndicats intercommunaux et autres organismes publics, chaque parti peut présenter des propositions. Au nom de la majorité, le collège des bourgmestre et échevins propose les candidats suivants :

1.	Centre Hospitalier Emile Mayrisch	Louis Philippe
2.	Hôpital Princesse Marie-Astride	Louis Philippe
3.	Minett-Kompost	Christian Kirwel Jil Feipel
4.	PRO-SUD	Michel Wolter
5.	SES	Louis Philippe Arsène Ruckert
6.	SIACH	Michel Wolter Mireille Duprel
7.	SICEC	Mireille Duprel
8.	SICONA	Arsène Ruckert
9.	SIDERO	Danielle Schmit
10.	SIDOR	Nathalie Scholler
11.	SIGI	Frank Pirrotte
12.	SIKOR	Michel Wolter

13.	TICE	Yves Cruchten
14.	SudEnergie	Frank Pirrotte
15.	Sécurité routière	Nadine Braconnier
16.	ORT Sud	Jil Feipel
17.	Entente culturelle Äischdall	Frank Pirrotte
18.	Jugendhaus SABA	Nathalie Scholler
19.	Klima-Bündnis	Mireille Duprel
		Arsène Ruckert
20.	CIPA Mamer	Jil Feipel (suppléant)
		Danielle Schmit
21.	Verkéisersverbond	Arsène Ruckert (suppléant)
		Christian Kirwel

Dans la mesure où il n'y a pas de candidatures introduites par les partis de l'opposition, je propose de passer au vote.

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill : La liste ne prévoit pas de représentant politique au « Club Senior Prënzebiërg ».

Bourgmestre Michel Wolter : Je suppose que nous l'avons tout simplement oublié. Nous allons le vérifier et, le cas échéant, nous procédons à une désignation d'un représentant politique lors de la prochaine séance.

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill : Les statuts de l'association « Käerjeng hëlleft » prévoient trois représentants du conseil communal au sein du conseil d'administration. Après les élections communales, il ne reste plus que deux membres du conseil communal, de sorte qu'il y a lieu de désigner un troisième représentant.

Bourgmestre Michel Wolter : Au cas où les statuts de l'association le prévoient, nous désignerons un troisième représentant lors de la prochaine réunion.

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill : Il reste également à désigner un membre du collège des bourgmestre et échevins pour le « Pacte Nature » et le « Pacte Climat ».

Bourgmestre Michel Wolter : Ce sujet n'a pas encore été abordé au collège des bourgmestre et échevins.

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill : Les membres du conseil communal peuvent également faire partie du « Klimateam ». Dans la mesure où j'y ai participé au cours des dernières années, je souhaiterais rester membre au « Klimateam ».

Bourgmestre Michel Wolter : Nous réfléchissons à ce sujet en temps utile. Au sein du syndicat intercommunal SYVICOL, il y a lieu de désigner un représentant commun pour les communes de Differdange, Käerjeng et Pétange. À cet effet, nous entendons nous concerter avec les collègues échevinaux des autres communes.

Approbaton unanime.

2. Administration générale

2.1) Création d'une concession de pharmacie supplémentaire – Avis

Bourgmestre Michel Wolter : Le ministère de la Santé sollicite l'avis du conseil communal quant à la création d'une concession de pharmacie supplémentaire sur le territoire de la commune de Käerjeng. La loi prévoit la possibilité d'ouvrir une deuxième pharmacie dès que la population atteint 10.000 habitants. Nous proposons d'émettre un avis favorable, en insistant fermement à ce que cette éventuelle nouvelle pharmacie soit installée dans la localité de Clemency.

La gérante de la pharmacie à l'avenue de Luxembourg à Bascharage s'est vu proposer, il y a quelque temps, de s'installer au centre commercial de Bascharage. Cela aurait toutefois entraîné un affaiblissement considérable des commerces au centre de la localité. C'est la raison pour laquelle le collège des bourgmestre et échevins avait incité la gérante à ne pas donner suite à cette offre, bien qu'elle aurait été tout à fait lucrative pour elle. L'ouverture d'une deuxième pharmacie au centre commercial serait donc injuste pour la gérante de la pharmacie. De plus, nous pensons que ce serait situation bien plus favorable pour les habitants de Fingig et de Clemency, étant donné qu'actuellement les pharmacies les plus proches se trouvent à Bascharage, Schouweiler ou Steinfort.

Voilà l'avis de la Commune, tout en sachant que cette demande pourrait ne pas être acceptée.

Conseiller Fernand Kartheiser : Compte tenu du fait qu'à moyen terme notre commune atteindra 15.000 habitants, l'installation d'une deuxième pharmacie est tout à fait la bienvenue. Pour rendre le site de Clemency plus attractif, il faudrait également y promouvoir un concept de parking.

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill : Le parti « déi gréng » approuve expressément la création d'une concession de pharmacie supplémentaire dans notre commune. Käerjeng a déjà fait l'objet d'une discussion pour une deuxième implantation, mais à l'époque, c'est finalement Schouweiler qui a été retenu comme site, et ceci au vu de la proximité des deux pharmacies. L'implantation d'une deuxième pharmacie à Bascharage n'est pas à favoriser. C'est pourquoi nous nous rallions à l'avis du collège des bourgmestre et échevins de privilégier une implantation à Clemency. Si le site de Clemency était retenu, il faudrait veiller à ce que l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes soit garantie et que des places de parking spécialement réservées pour ces personnes soient prévues. La Commune pourrait peut-être aider à trouver un local adéquat, ce qui pourrait rendre l'établissement plus attractif en milieu rural.

Conseiller Arsène Ruckert : J'approuve également l'implantation d'une nouvelle pharmacie à Clemency. Une telle implantation augmenterait l'attractivité de la localité. Je pense qu'à Clemency, le problème du stationnement n'est pas aussi important qu'à Bascharage.

Bourgmestre Michel Wolter : Merci pour vos contributions. Nous passerons ensuite au vote.

Approbaton unanime.

2.2) **Contrat de bail relatif à la mise à disposition d'emplacements situés dans la rue de Fingig à Clemency – Parcelle n°1021/2495 – Section CB des Moulins – Approbaton**

Bourgmestre Michel Wolter : Il s'agit ici d'un contrat de location avec la société « Luxembourg Online » concernant la mise à disposition d'un emplacement pour la pose d'une antenne de téléphonie mobile près de l'atelier communal à Clemency. Le loyer annuel s'élève à 3.000 €. Les conditions sont les mêmes que pour les autres opérateurs qui y ont déjà installé des antennes.

Conseiller Fernand Kartheiser : Certaines informations font défaut au dossier. De quels équipements s'agit-il exactement ? Nous savons que beaucoup de gens sont inquiets par rapport à la technologie 5G. S'il s'agit d'une antenne de ce type, nous devrions en informer les citoyens et, le cas échéant, procéder à une consultation publique.

Bourgmestre Michel Wolter : Ces contrats de location sont toujours conclus après vérification de la conformité des installations par rapport aux lois et règlements en vigueur. Je ne partage pas ce point de vue et je passerais ensuite, s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, au vote.

Approbaton par 14 voix (CSV, LSAP, déi gréng, DP, Piraten) contre une abstention (ADR).

3. Aménagement communal et environnement

3.1) Lotissement de la parcelle sise à Bascharage, 6, rue du Stade (section BC de Bascharage) – Numéro cadastral 999/4428 – Approbation

Bourgmestre Michel Wolter : Le conseil communal est légalement tenu de délibérer sur les demandes de lotissements. Cependant, il n'y a pas grand-chose à débattre, car si les demandes sont conformes aux lois et règlements, le conseil communal ne peut en fait que donner son accord. Il s'agit donc d'une simple formalité.

Pour la plupart des demandes, il s'agit de diviser un terrain de manière à pouvoir y construire plusieurs unités d'habitation. Monsieur Joe Oestreicher va maintenant nous présenter les différentes demandes.

Monsieur Joe Oestreicher : La parcelle de la « rue du Stade » doit être divisée de manière à former deux parcelles sur chacune desquelles sera construit un immeuble à trois unités d'habitation. Toutefois, la maison qui se trouve actuellement sur cette parcelle doit d'abord être démolie. Ensuite, la demande de lotissement sera conforme aux règlements.

Conseiller Louis Philippe : La parcelle est-elle assez large pour ce projet de construction ?

Monsieur Joé Oestreicher : Pour l'accès à la voirie, 6 mètres sont nécessaires et la parcelle en question présente une largeur de 6,20 mètres.

Approbation unanime.

3.2) Lotissement de la parcelle sise à Hautcharage, 3, rue de Schouweiler (section BB de Hautcharage) – Numéro cadastral 241/3091 – Approbation

Monsieur Joe Oestreicher : Il s'agit ici d'un terrain situé en face du parc « Am Paesch » à Hautcharage. La maison et la chapelle attenante sont protégées. La demande est conforme, mais aucun projet de construction n'a encore été introduit. Ainsi, nous n'avons pas encore connaissance de la nature de la future construction.

Conseiller Fernand Kartheiser : La protection de la chapelle est-elle menacée par cette demande de lotissement ? Je proposerais d'approuver la demande à condition que le statut de la chapelle ne soit pas remis en question.

Bourgmestre Michel Wolter : Il y aura probablement une deuxième surface constructible. Celle-ci n'aura cependant pas d'influence sur la chapelle.

Approbation unanime.

3.3) Lotissement de la parcelle sise à Bascharage, 1. rue Laangwiss (section BD de Bommelscheuer) – Numéro cadastral 274/860 – Approbation

Monsieur Joe Oestreicher : Cette parcelle, située dans la zone industrielle nationale, doit être divisée de manière à en faire deux parcelles et un chemin. Le projet est conforme à la réglementation.

Bourgmestre Michel Wolter : Il s'agit probablement de l'implantation prévue d'une installation d'hydrogène dans notre commune.

Approbation unanime.

- Pause -

4. Enseignements

4.1) Enseignement musical – Organisation scolaire provisoire 2023/2024

Bourgmestre Michel Wolter : Je voudrais souhaiter la bienvenue au chargé de la direction de l'école régionale de musique, Monsieur Steve Humbert, qui est en charge de la présentation l'organisation provisoire de l'enseignement musical pour la prochaine année scolaire. En raison de la nouvelle législation, il y aura probablement quelques changements du côté du personnel enseignant, étant donné certaines communes peuvent garantir de meilleures conditions d'engagement aux chargés de cours, par exemple le statut de fonctionnaire communal. Cela a bien entendu des répercussions sur les postes à pourvoir pour la prochaine année scolaire.

Monsieur Steve Humbert : Il s'agit donc aujourd'hui d'approuver une estimation de ce que sera l'organisation scolaire définitive pour l'année 2023/2024. Nous estimons atteindre 700 élèves, dont environ seront 650 inscrits à titre définitif et 50 autres seront inscrits sur une liste d'attente.

Dans les cours collectifs, nous comptons 786 élèves et un total de 5.820 minutes par semaine. Ceux-ci sont répartis sur 16 classes « éveil musical », 29 classes « formation musicale » en division inférieure et 2 classes en division moyenne. Nous avons également 2 classes en formation musicale « jazz », 17 ensembles et 3 chorales, ainsi que 7 ensembles dans les domaines du rock, du jazz et de la musique de chambre.

En ce qui concerne les cours individuels, nous estimons actuellement à 703 le nombre d'élèves et un total de 23.800 minutes par semaine. 224 élèves sont formés aux instruments à clavier, 138 élèves suivent des cours d'instruments à cordes, 89 élèves sont inscrits dans le domaine du bois et 68 élèves dans celui du cuivre. 89 autres élèves suivent des cours d'instruments à percussion et 68 élèves suivent des cours de chant.

Au total, nous estimons à 30.520 minutes par semaine les cours de musique dispensés dans notre bâtiment principal à Bascharage et également dans la commune de Dippach.

Comme déjà mentionnée par Monsieur Wolter, une nouvelle loi entrera en vigueur après le vote de la Chambre des députés. Celle-ci ne prévoit non seulement une réforme des salaires pour l'ensemble de l'enseignement musical communal, mais diminue également le nombre maximal de leçons hebdomadaires pouvant être enseignées par un chargé de cours. Cela signifie que certains chargés devront revoir à la baisse leur temps de travail hebdomadaire. En outre, cela place les communes dans une situation de concurrence.

Vendredi dernier, un chargé de cours m'a présenté sa lettre de démission, étant donné qu'un poste en tant qu'employé communal lui a été proposé auprès d'une autre commune. De même, des élèves inscrits dans notre école se sont vu proposer une inscription auprès de cette même commune dans lequel le chargé de cours démissionnaire sera engagé à partir de septembre.

D'autres chargés de cours ont également déjà annoncé qu'ils entendent diminuer leur tâche hebdomadaire. Il ne sera donc pas facile d'assurer les cours à partir du 15 septembre.

Bourgmestre Michel Wolter : Les grandes communes qui disposent des moyens nécessaires débauchent donc le personnel des plus petites. Je suis cependant fermement convaincu que Monsieur Humbert parviendra à nouveau à attirer du personnel qui fera connaître notre école de musique bien au-delà des frontières communales. Ainsi je ne peux que vous rappeler le fantastique projet « Once upon a time ... An Ennio Morricone Story ». Pour tout cela et pour la présentation explicite, je tiens à remercier Monsieur Humbert.

Conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill : Je me rallie aux remerciements et souhaite beaucoup de courage à Monsieur Humbert. Malheureusement, il semble que des vacances scolaires stressantes l'attendent.

Conseiller Fernand Kartheiser : Je voudrais moi aussi vous remercier. Ce sujet est nouveau pour moi et nous n'en avons pas encore discuté au sein du parti. Nous allons également aborder ce sujet à la Chambre des députés.

Approbaton unanime.

4.2) Modification temporaire de l'organisation scolaire 2022/2023 pour la période du mercredi, 5 juillet au vendredi, 7 juillet 2023 – Approbation

Bourgmestre Michel Wolter : Traditionnellement, les élèves du cycle 4.1 partent en classe de neige. Cependant, suite à la pandémie, l'organisation de cette classe de neige était impossible pendant trois ans. En alternative, une « classe verte » à Durbuy a été organisée. Pour garantir l'encadrement des élèves, l'organisation scolaire devra être temporairement modifiée, et le conseil communal est maintenant appelé à approuver cette modification.

Approbation unanime.

5. Patrimoine communal

5.1) Acte notarié – Acquisition d'un immeuble à Bascharage, 1A, rue de l'École – Approbation

Bourgmestre Michel Wolter : Il s'agit ici d'approuver un acte notarié concernant l'acquisition d'une maison de la famille Schroeder-Demeyer. La Commune a acquis cette maison située dans la rue de l'École au prix de 799.000 €. Après quelques travaux d'entretien, nous souhaitons prévoir sa location dans le cadre de notre politique d'accueil des réfugiés. Pour une durée limitée, la maison fera office d'étape intermédiaire pour les réfugiés, avant qu'ils soient redirigés vers le marché immobilier régulier. L'État soutient financièrement les communes pour ce type de transactions immobilières.

Conseiller Fernand Kartheiser : Pour moi, il serait important, dans un souci de transparence, de veiller à ce que toutes les personnes qui ont besoin d'un logement puissent prétendre à un tel logement locatif selon des critères clairement définis. C'est certainement une idée bienvenue et je ne veux pas la remettre en question, mais je vais devoir m'abstenir pour la raison évoquée.

Approbation par 14 voix (CSV, LSAP, déi gréng, DP, Piraten) contre une abstention (ADR).

5.2) Contrat de bail – Location d'un hall industriel à Bascharage, 8, Op Zaemer – Approbation

Bourgmestre Michel Wolter : Le présent contrat de location conclu avec la société « Ets Guy Haeck & Fils » concerne un hall industriel situé dans la zone artisanale communale que nous avons récemment acquis auprès de cette même société. Ce hall se trouve à proximité immédiate de l'atelier communal et, par ce fait, était très intéressant pour la Commune, notamment pour notre parc de véhicules qui ne cesse d'augmenter.

Le propriétaire de l'entreprise Haeck a demandé à pouvoir louer le hall pour quelques mois, jusqu'à ce qu'il ait trouvé un nouveau hall pour son entreprise. En conséquence, le collège des bourgmestre et échevins a signé avec la société Haeck un contrat de location pour la période du 15 juin au 28 février 2024, contrat qui est maintenant à valider par le conseil communal. Le loyer mensuel s'élève à 6.000 €.

Approbation unanime.

5.3) Contrats de bail – Location de parcelles sur le site de la cité jardinière – Approbation

Bourgmestre Michel Wolter : La Commune dispose d'une cité jardinière qui se situe dans la rue des Ateliers à Bascharage. Celle-ci a été acquise, il y a quelques années, de l'association « Gaart an Heem Péiteng » et réorganisée par la suite. Les différentes parcelles sont louées pour un an avec reconduction tacite. Les contrats de location font alors partie intégrante d'une décision du conseil communal. Dans ce cas précis, le conseil communal devra confirmer les contrats de location conclus avec Monsieur Matteo Rizzuti et Madame Simone Betim.

Approbation unanime.

5.4) **Convention de mise à disposition d'un terrain pour un abri de bus à Bascharage, rue de la Résistance – Approbation**

Bourgmestre Michel Wolter : Le « Kierchefong » a informé le collège des bourgmestre et échevins qu'un abri de bus se trouvait sur une parcelle qui lui appartient. Nous avons donc signé une convention selon laquelle la Commune loue une partie de la parcelle dont est question. Le loyer annuel est fixé à 1 €.

Approbation unanime.

6. Personnel communal

6.1) **Création de cinq postes d'aide-éducateur (m/f) à vingt-cinq heures par semaine pour les besoins des structures d'accueil**

Bourgmestre Michel Wolter : Il y a lieu de créer plusieurs postes supplémentaires pour les besoins des structures d'accueil. La chargée de direction adjointe va nous donner des précisions.

Madame Carina Nogueira Costa : Actuellement, nos maisons relais ont un agrément pour un total de 262 places d'accueil. Toutes les places d'accueil sont occupées. La demande croissante nous a incités à trouver d'autres locaux. Ainsi, nous pouvons désormais utiliser cinq salles dans un bâtiment scolaire de l'école « Op Acker » et avons donc besoin de cinq aide-éducateurs supplémentaires pour l'encadrement.

Approbation unanime.

6.2) **Création d'un poste d'éducateur diplômé (m/f) à tâche complète pour les besoins des structures d'accueil**

Madame Carina Nogueira Costa : Actuellement nous garantissons l'encadrement d'un enfant à besoins spécifiques et avons donc besoin d'un éducateur diplômé qui puisse s'occuper de cet enfant de manière intensive.

Conseiller Fernand Kartheiser : Je pars du principe que cette situation est limitée dans le temps. L'éducateur se verra-t-il proposer un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée ?

Madame Carina Nogueira Costa : Nous avons demandé un poste non limité dans le temps, car nous devons de plus en plus souvent assurer l'encadrement d'enfants à besoins spécifiques.

Approbation unanime.

7. Règlements temporaires de la circulation édictés par le conseil communal

7.1) **Règlement temporaire de circulation dans la rue de l'École à Clemency**

Bourgmestre Michel Wolter : Le conseil communal doit régulièrement approuver des règlements temporaires de circulation, dont une partie a déjà dû être édictée par le collège des bourgmestre et échevins pour des raisons d'urgence. Il s'agit donc d'une simple formalité. Je voudrais demander si nous pouvons passer directement au vote.

Conseiller Fernand Kartheiser : Dans ce contexte, je me permets de poser quelques questions concernant les travaux dans la partie inférieure de l'avenue de Luxembourg. Quels travaux y seront réalisés et combien de temps durent-ils ? Il faut être très patient si l'on attend le feu vert à cet endroit. Les feux de signalisation ne pourraient-ils pas être programmés en fonction du trafic ?

Bourgmestre Michel Wolter : Des câbles seront posés à cet endroit pour les stations de recharge électrique. Les travaux devaient initialement durer quatre semaines, après quoi nous avons insisté pour trouver une autre solution. Les travaux s'étendront prévisionnellement du 15 au 18 juillet. En ce qui concerne les possibilités d'alternance des signalisations lumineuses en fonction du trafic, je vous prie de prendre directement contact avec notre Service technique, car je ne suis pas en mesure de répondre de suite à cette question.

Approbation unanime.

7.2) Règlement temporaire de circulation à l'adresse 10A, rue de la Résistance à Bascharage

Approbation unanime.

8. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

8.1) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 52 boulevard J-F Kennedy, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 26 mai 2023 délibération n° 8

Approbation unanime.

8.2) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 3, rue de Fingig à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 09 juin 2023 délibération n° 2

Approbation unanime.

8.3) Règlement temporaire de la circulation, aux adresses 91, 93, 95, 97 et 99, rue des Prés à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 05 juillet 2023 délibération n° 1

Approbation unanime.

8.4) Règlement temporaire de la circulation, aux adresses 2 et 2A, rue de la Gare à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 05 juillet 2023 délibération n° 3

Approbation unanime.

8.5) Règlement temporaire de la circulation, à hauteur de l'adresse 5, avenue de Luxembourg à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 10 juillet 2023 délibération n° 1

Approbation unanime.

8.6) Règlement temporaire de la circulation, au croisement de la rue des Marguerites et la rue de Schouweiler à Hautcharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 10 juillet 2023 délibération n° 3

Approbation unanime.

9. Vie associative

9.1) Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2023

Bourgmestre Michel Wolter : Depuis des années, les subsides aux associations sont accordés selon un système que Monsieur Birsens nous expliquera en détail. Il y a quelques années, les montants ont été augmentés de 10%, et pour la signature de la charte environnementale communale, le montant a encore été augmenté de 10%.

Monsieur Bern Birsens : Nous prévoyant une répartition des associations en trois catégories, à savoir :

- les associations générales ;
- les associations musicales et culturelles ;
- et les associations sportives.

Depuis la fusion des communes en 2012, les subsides sont calculés selon le modèle suivant :

Si une association est la seule association de la Commune dans sa catégorie, elle reçoit 750 €. S'il y a deux associations dans une même catégorie, les 750 € seront partagés entre les deux associations. Les associations actives dans le domaine de la protection de la nature reçoivent 500 €. Les associations paroissiales reçoivent 250 €. En outre, une association reçoit 250 € pour le travail effectué auprès des jeunes. Pour l'organisation d'une colonie de vacances pour jeunes, la Commune accorde 25 € par participant. Tous ces montants ont été augmentés de 10% en 2019, et de 10% supplémentaires en 2020 si l'association a signé la charte environnementale. À ce jour, il n'y a qu'une seule association qui n'a pas encore signé la charte.

En ce qui concerne les associations musicales, l'Harmonie Clemency et l'Harmonie Hautcharage se verront allouer chacune une subvention de 3.000 €, à laquelle s'ajoute une indemnité de 2.775 € pour les chefs d'orchestre. L'Harmonie municipale de Bascharage reçoit 4.250 € ainsi qu'une indemnité de 4.725 €. À cela s'ajoute un montant de 30 € pour chaque membre actif à titre de contribution à l'uniforme, ainsi qu'un montant de 25 € par membre « jeune ». Ces montants ont entre-temps également été augmentés de 20%.

En dernier lieu, les clubs sportifs pour lesquels il existe un système de points assez complexe qui tient compte du nombre de sportifs, respectivement d'équipes, ainsi que des résultats obtenus. La valeur du point est de 13 € depuis 2022. Une valeur de point plus élevée est appliquée pour le travail effectué auprès des jeunes.

Des subventions exceptionnelles sont accordées en cas de participation à une compétition européenne officielle ainsi qu'en cas de célébration d'un anniversaire (toujours après 25 ans).

Le tout se présente alors comme suit :

Club / Société / Association / Fondation	Crédit	EURO
Amicale Altersheem Nidderkuer (pas de demande pour 2023)		0,00 €
Amiperas Bascharage		825,00 €
Ass. des Parents d'élèves de l'enseignement Primaire de Bascharage		450,00 €
Ass. des Parents d'élèves de l'enseignement Primaire de Clemency		450,00 €
Croix-Rouge (section locale Bascharage)		450,00 €
Croix-Rouge (section locale Clemency)		450,00 €
Käerjeng A.s.b.l. Foyer du Jour Kaweechelchen		825,00 €
Käerjeng hëlleft a.s.b.l.		900,00 €
Nouvelle PNP - Fir d'Kanner an Lataïnamerika A.s.b.l.		900,00 €
Œuvres Paroissiales Bascharage		600,00 €
Playmo Frënn		450,00 €
Murphy's Racing Team		450,00 €

Solidarité Afrique.lu		410,00 €
TOTAL art. 3/192/648110/99001 :	19.000,00 €	7.160,00 €
Club des Jeunes Clemency		450,00 €
Féngeger Jugend A.s.b.l.		450,00 €
Guides St. Willibrord, Bascharage		900,00 €
Guides St. Willibrord, Bascharage (colonie, 60 enfants x 30 €)		1.800,00 €
Guides St. Willibrord, Bascharage (Subside pour travail "Jeunes")		300,00 €
Kaerjenger Bouwen A.s.b.l.		450,00 €
TOTAL art. 3/253/648110/99001	4.500,00 €	4.350,00 €
Amicale Pompiers CIS Käerjeng-Peiteng		450,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Clemency		450,00 €
TOTAL art. 3/320/648110/99001	900,00 €	900,00 €
Vereinsentente Kéinzig-Féngig (<i>va arrêter ses activités au cours de l'année</i>)		0,00 €
ORT Sud a.s.b.l. Office Régional du Tourisme Sud		12.499,00 €
TOTAL art. 3/430/648110/99001	14.000,00 €	12.499,00 €
Gaart an Heem Kéinzig - Féngig		600,00 €
Gaart an Heem Kéinzig - Féngig (Village Fleuri)		600,00 €
Gaart an Heem Uewerkäerjeng		600,00 €
Gaart an Heem Uewerkäerjeng - Bge-Hge-Lgr (Village Fleuri - Bascharage)		1.650,00 €
L.N.V.L. Letzebuerger Natur a Vulleschutzliga (Natur & ëmwelt Kéinzeg-Féngeg-Grass)		600,00 €
TOTAL art. 3/542/648110/99001	5.500,00 €	4.050,00 €
Amicale des Marcheurs Bascharage		675,00 €
Amicale des Marcheurs Bascharage (50 ^e anniversaire)		2 500,00 €
BBC Bascharage Hedgehogs		7 030,00 €
D.T. Féngig		3 676,00 €
D.T. Nidderkäerjeng		4 365,00 €
D.T. Nidderkäerjeng (Intercup 2023)		1 000,00 €
DT Entre Nous Lénger		6 783,00 €
F.C.Etoile Sportive Clemency		5 002,00 €
Fëscherclub "Grondel" Hautcharage		675,00 €
Fraizäitsportclub Kéntzeg		1.175,00 €
Fun Divers Bascharage		675,00 €
Handball Käerjeng		8 554,00 €
Handball Käerjeng EHF Cup Hommes		3 000,00 €
Handball Käerjeng EHF Cup Dames		3 000,00 €
K.C. Ënner Frënn Käerjeng		559,50 €
K.C. Fiissercher um Dill Hautcharage		637,50 €
Kelefrenn - Uewerkaerjeng		511,50 €
Kaboule		598,50 €
Karaté Club Bascharage		4 449,50 €
LASEP Bascharage		4 980,00 €
LASEP Clemency		4 068,00 €
Lénger Trapper		675,00 €
Tennis Club Kéinzeg-Féngeg		1 554,00 €
UN Käerjeng '97		27 284,00 €
TOTAL art. 3/825/648110/99001	110.000,00 €	93 427,50 €
Ass. de Ecoles de Musique du Grand-Duché de Luxembourg		2.500,00 €
Collèges des Direct. et Chargés de direction		75,00 €
TOTAL Art.: 3/836/648110/99001	2.575,00 €	2.575,00 €
Cercle Culturel Claus Cito (renonce au subside)		0,00 €
Chorale Ste Cécile - Bascharage		900,00 €
Chorale Ste Cécile Clemency		900,00 €
Féngiger Gesank		900,00 €

Chorale Ste-Cecile - Hautcharage		900,00 €
Ensemble vocal Vivace		900,00 €
Fotosfrënn Käerjeng		900,00 €
Harmonie Clemency		3.600,00 €
Harmonie Clemency (66 uniformes x 36 €)		2.376,00 €
Harmonie Clemency (Subside pour travail "Jeunes" 15 x 30 €)		450,00 €
Harmonie Hautcharage		3.600,00 €
Harmonie Hautcharage (68 uniformes x 36 €)		2.448,00 €
Harmonie Hautcharage (Subside pour travail "Jeunes" 10 x 30 €)		300,00 €
Harmonie Municipale Bascharage		5.100,00 €
Harmonie Municipale Bascharage (71 uniformes x 36 €)		2.556,00 €
Harmonie Municipale Bascharage (Subside pour travail "Jeunes" 12 x 30 €)		360,00 €
Käerjenger - Theater		450,00 €
KKG Käerjenger Karneval Gesellschaft (renonce au subside)		0,00 €
TOTAL art. 3/839/648110/99001	32.000,00 €	26 640,00 €

Conseillère Josée-Siebenaler-Thill : Merci beaucoup pour ces explications relatives au système qui appert être assez complexe.

Conseiller Louis Philippe : Je vous remercie moi aussi pour cette tâche qui s'avère être difficile, étant donné qu'il n'est certainement pas toujours facile de rassembler toutes les informations nécessaires. Je me permets toutefois de poser une question : la section Clemency-Fingig de la Croix-Rouge fête ses 50 ans d'existence et devrait donc avoir droit à une subvention exceptionnelle.

Monsieur Bern Birsens : Nous avons oublié cela.

Monsieur Michel Wolter : Dans la mesure où nous sommes d'accord pour accorder cette subvention, je propose de compléter le tableau en accordant à la section Clemency-Fingig de la Croix-Rouge le montant de 2.500 €.

Approbaton unanime.

10. Questions et réponses

Bourgmestre Michel Wolter : Sous cette rubrique, les conseillers ont la possibilité de poser des questions. S'il n'y a pas de questions, je clos la séance d'aujourd'hui.

Fin de la séance : 17h00